

Courrier de l'Initiative

Initiative
populaire fédérale

«Financer l'avortement
est une affaire privée»

La plupart des gens ne choisiraient jamais l'avortement. Pour autant, ils ne devraient pas avoir à payer pour les avortements d'autrui.

Editorial



Elvira Bader
Conseillère nationale PDC,
co-présidente du Comité
de l'initiative populaire fédérale
«Financer l'avortement est une
affaire privée»

Un large soutien pour notre initiative populaire!

Depuis que nous avons lancé notre initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée» à la fin du mois de janvier de cette année, pas un jour ne passe sans que je ne m'étonne et me réjouisse du soutien franc et massif que rencontre notre cause. Après seulement 5 mois, nous avons déjà réuni la moitié des signatures. Des dizaines d'articles ainsi que la discussion engagée à propos de notre initiative montrent que nous avons soulevé un lièvre et abordé un thème d'une actualité indéniable. De plus,

le nombre de courriers des lecteurs parus à ce jour me prouvent que notre cause est partagée par une large frange de la population.

Nous devons maintenant boucler la boucle selon l'expression consacrée. Dans les mois qui viennent, nous devons récolter la seconde moitié des signatures nécessaires. Nous avons donc besoin de personnes qui se donnent sans compter pour récolter des signatures, rédiger des courriers de lecteurs, et faire preuve de générosité comme donateurs. Pour y parvenir, nous renforçons notre travail d'information concernant la suite des discussions: cette première édition de notre «Courrier de l'Initiative» vous tiendra au courant des progrès de notre initiative et sera envoyée de temps en temps à tous ceux qui nous soutiennent.

Nous vous remercions de tout cœur pour l'engagement dont vous avez déjà fait preuve et pour le soutien actif que vous nous dispenserez à l'avenir.

Elvira Bader
Conseillère nationale PDC

Interview de M. Peter Föhn, Conseiller national UDC

«Cette initiative populaire renforce la liberté individuelle!»

Quelle est l'idée de base qui sous-tend votre engagement en qualité de co-président de l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée»?

À l'époque où il était question de la solution des délais, je m'étais déjà engagé avec ferveur pour que nos caisses maladie n'aient pas à financer les avortements. Je n'obtins pas la majorité au Conseil. L'été dernier, alors qu'on annonçait à nouveau des augmentations massives de primes d'assurance-maladie qui suscitèrent une large désapprobation dans tout le pays, je déposai une motion. Celle-ci prévoyait que certaines prestations, dont l'avortement, devaient être rayées du catalogue de base des caisses d'assurance maladie. Le Conseil national refusa cette motion. Je reçus beaucoup d'appels téléphoniques, des e-mails et des lettres qui m'encourageaient à poursuivre mon action dans ce domaine. Cela m'incita à lancer une initiative populaire. En peu de temps un comité fut constitué, auquel des parlementaires appartenant à d'autres partis voulurent participer également.



« Cette initiative populaire renforce la liberté individuelle! »

Peter Föhn, Conseiller national

En 2002, le peuple a clairement accepté la solution des délais à plus de 70%. Cette votation est-elle maintenant remise en cause?

Non, un avortement dépénalisé restera possible même en cas de succès de cette initiative. La seule question est: qui doit payer cela? L'avortement n'est absolument pas une maladie. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas sa place dans les prestations de base de nos assurances-maladie!

Les milieux de gauche et féministes craignent qu'à l'avenir les femmes à faible revenu ne puissent plus payer un avortement et aillent chez les faiseuses d'anges. Cette crainte est-elle justifiée?

Non, absolument pas. Quiconque souhaite à l'avenir contracter une assurance pour les avortements, devra compter environ 2.- francs par mois de prime complémentaire. Par contre, l'assurance-maladie obligatoire sera dégraissée. Et personne ne sera plus contraint de cofinancer les avortements d'autrui contre sa conscience. La liberté individuelle s'en trouvera renforcée!

Un accouchement coûte environ dix fois plus qu'un avortement: à combien se monterait la réduction des dépenses si, en raison de cette initiative, on assisterait à une réduction de l'ordre de 3000 avortements et une augmentation de 3000 accouchements?

Cela constituerait un énorme succès, également d'un point de vue financier: les avortements n'engendrent que des dépenses d'autant plus élevées qu'il s'agit de prendre en compte les frais consécutifs pour les femmes concernées. Chaque naissance, en revanche, représente la venue au monde d'un nouveau cotisant. Chacun d'eux paiera au cours de sa vie 50 à 100 fois plus que ce qu'aura coûté sa naissance, en termes de primes. Il s'agit là non seulement d'un gain pour les caisses maladie, mais également pour les assurances sociales et toute l'économie.

L'initiative ne lèse-t-elle pas le principe de solidarité, et n'ouvre-t-elle pas la porte à d'autres exceptions, comme le surpoids ou le tabac?

Le principe de solidarité n'est pas illimité. Je souhaite simplement ne pas être contraint de cofinancer quelque chose d'éthiquement répréhensible. Pour moi, s'il s'agit de financer l'avortement, c'est la fin du principe de solidarité. Il est tout de même inconcevable que je doive cofinancer les avortements d'autrui! Les caisses d'assurance-maladie ont pour mission de préserver des vies, non de les anéantir.

Certaines voix s'élèvent pour dire que l'initiative ne serait que poudre aux yeux: la diminution des primes serait à peine sensible. Ces critiques sont-elles justifiées?

Il s'agit d'abord d'établir des repères clairs, en distinguant l'indispensable de ce qui ne l'est pas. L'avortement n'est pas une maladie et n'a donc pas sa place dans l'assurance de base.

Le Conseil fédéral escompte une économie annuelle d'environ 20 millions de francs. En 10 ans, cela représente 200 millions. C'est déjà beaucoup d'argent. De plus, les coûts induits par l'avortement (souffrance psychique et physique) sont encore bien plus élevés. Concernant les primes d'assurance-maladie, il faut agir partout où cela est possible.



Lettres de lecteurs

Chaque lettre de lecteur est un soutien pour notre initiative!

Vous pouvez contribuer à soutenir notre initiative populaire par une courte lettre de lecteur, et faire en sorte que des milliers, des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de lecteurs prennent connaissance de vos arguments positifs. Les courriers de lecteurs sont en effet les rubriques les plus lues dans un journal. Pour vous inspirer, nous reproduisons ci-après quelques exemples choisis parmi les lettres de lecteurs publiées à ce jour. Vous aussi, participez en prenant le temps aujourd'hui même, d'écrire à vos journaux habituels ! Chaque lettre de lecteur est importante!

Pas une maladie

« Par une initiative populaire, un comité interpartis aspire à ne plus faire payer les avortements par l'assurance maladie obligatoire. Etonnamment, beaucoup de personnalités politiques éprouvent de la difficulté à soutenir cette cause pourtant justifiée. Il est établi qu'un avortement ne présente pas de caractère pathologique et qu'il n'a dès lors pas sa place dans le catalogue des prestations de l'assurance de base.

Ces avortements payés par les deniers publics sont également une insulte envers tous les couples qui souhaitent éperdument avoir un enfant. Au lieu de financer les avortements, l'assurance de base devrait plutôt supporter les coûts relatifs à la fécondation artificielle. Je signerai en faveur de cette initiative, et donnerai ainsi l'exemple pour dire non à l'avortement aux frais de l'Etat. »

Daniel Steiner-Brütsch, Langenthal, Berner Zeitung, 16.2.2010

Protéger les enfants à naître en premier lieu

« L'initiative populaire fédérale «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) du 7 mars vient beaucoup trop tôt. En effet, tant que nos descendants pourront être tués dans le sein de leur mère en toute impunité, il est injuste de chercher à fournir à nos animaux la protection d'un avocat. D'après les chiffres officiels, chaque année en Suisse, ce sont au moins 10 000 enfants à naître et sans défense qui sont sacrifiés sur l'autel de «l'accomplissement de soi et du bien-être dans le confort». Bien des fois, de jeunes femmes appelées à devenir mères sont contraintes, voire forcées à franchir le pas [par des partenaires, proches ou autres], sans que gouvernements et autorités compétentes n'exercent de protection. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la collecte de signatures lancée depuis peu en faveur de l'initiative populaire fédérale «Financer l'avortement est une affaire privée». Objectif de cette initiative [citation du texte de la liste de signatures]: les coûts directs et indirects de la santé sont réduits. La responsabilité individuelle des assurés est renforcée:

quiconque envisage la possibilité d'un avortement peut conclure une assurance complémentaire facultative ou payer directement les coûts de l'intervention. L'initiative garantit que l'assurance-maladie obligatoire serve en premier lieu à sauver des vies et à guérir, mais non pas à détruire des vies. L'initiative met un terme à l'incitation financière permettant l'interruption de grossesses par le biais de l'assurance maladie. Le nombre des avortements s'en trouvera réduit. Lorsque nous parviendrons à protéger nos descendants à naître grâce à l'assistance d'avocats pro vie dans toute la Suisse, nous pourrons parler d'avocats de la cause animale. »

Heinz et Ruth Schweiker, Nürensdorf, Neues Bülacher Tagblatt, 17.2.2010

Conflit concernant les coûts des avortements

« Une fois de plus, Madame Rey fait l'éloge de la solution des délais. Mais elle garde le silence concernant les coûts et les conséquences dévastatrices d'un avortement. Avec la solution des délais, les dernières barrières sont tombées. Il n'y a plus de respect ni de considération pour la vie humaine et la Création qui est l'œuvre de Dieu. Des mineurs sont incités à effectuer des actes obscènes qui peuvent aller jusqu'à l'avortement. La solution des délais est un libre-service où l'on consomme sans frein au détriment des caisses d'assurance-maladie et des cotisants. Parmi ceux-ci, beaucoup ont atteint l'âge AVS, et doivent cofinancer les coûts de l'avortement avec leur rente. »

Maria Felder-Eicher, Hasle, Neue Luzerner Zeitung, 4.2.2010

Débats sur l'interruption de grossesse

« (...) L'avortement est le produit d'une conception du monde purement matérialiste. Elle est le fruit d'une société disloquée, antichrétienne. Quel Etat a donc le droit d'abolir des lois d'ordre divin? Il est de son devoir de préserver, défendre et protéger ce bien précieux qu'est la vie. Les Conseillers nationaux Föhn et Bader sont dignes d'éloge. Ils ont lancé une initiative, conscients qu'un vent contraire souffle au niveau fédéral. »

Robert Zemp, Uffikon, Neue Luzerner Zeitung, 30.1.2010

Nous soutenons l'initiative



**Werner
Messmer**

Conseiller national du Canton
de Thurgovie, PLR

« La pensée à l'origine de l'assurance de base dans la loi sur l'assurance-maladie est de définir des prestations que revendiquent chaque femme et chaque homme. Avec l'assurance de base, on voulait garantir des prestations de base essentielles en matière de santé. Mais une interruption de grossesse n'a pas sa place dans ces prestations de base. L'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée» veille à ce que soit reprise l'idée d'origine de notre assurance-maladie obligatoire. »



**Valérie
Kasteler-Budde**

Co-Présidente PEV Genève
Co-Présidente du Comité d'Initiative

« L'avortement n'est pas une maladie. C'est la raison pour laquelle son financement n'a rien à faire dans les prestations de base. Le but de l'initiative « financer l'avortement est une affaire privée » est de limiter le remboursement des avortements aux seules exceptions rares prévues par le texte de l'initiative. Même si cela heurte son sens moral, chaque assuré doit aujourd'hui financer les avortements par le biais de l'assurance de base obligatoire. L'initiative populaire « le financement de l'avortement est une affaire privée » rétablit la liberté de conscience, et c'est une bonne chose ! »

Aidez-nous!

Soutenez l'initiative populaire par votre don.

Chaque franc compte! ► CCP 40-50 60 70-6

*Collectez des signatures
pour cette initiative populaire!*

► www.affaireprivee.ch/listedesignatures



Impressum:

Courrier de l'Initiative paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Comité interpartis «Financer l'avortement est une affaire privée», case postale, 4142 Münchenstein 1 / **Tél.** 061 415 20 57 / Fax 061 415 20 58 / info@affaireprivee.ch / **Compte de chèques postal:** 40-50 60 70-6 / © Comité d'initiative / **Illustrations:** p. 1: istockphoto, toutes les autres: propriété de l'éditeur / **Maquette:** GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / **Impression:** Spühler Druck AG, 8630 Rüti.